



Assemblée communale extraordinaire

Le lundi 31 août 2020, à 20h dans la salle communale.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Information sur le projet PAL (Plan d'Aménagement Local)
3. Fixer le règlement de connexion des productions autonomes d'électricité au réseau du SEC

Le règlement mentionné sous le point 3 est déposé publiquement, 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, au secrétariat communal où il peut être consulté.

Le conseil communal